

Bien comprendre les INCOTERMS : «DDU - Delivered Duty Unpaid» et «DDP - Delivered Duty Paid»

Nous terminons l'examen des différents incoterms par deux termes très employés (et même de plus en plus) qui peuvent être utilisés quel que soit le mode de transport pour une livraison porte à porte.

DDU - Delivered Duty Unpaid - Livré droits non acquittés (lieu convenu)

- Le vendeur aura rempli son obligation de livraison quand la marchandise sera mise à disposition non déchargée au lieu convenu dans le pays d'importation.
- Le vendeur supportera les frais et risques inhérents à l'acheminement de la marchandise jusqu'à ce lieu, mais à l'exclusion des formalités d'importation, droits, taxes et autres charges officielles exigibles du fait de l'importation.
- L'acheteur supportera les frais supplémentaires et les risques résultant du fait qu'il n'a pas dédouané à temps la marchandise à l'importation.

DDU	Préacheminement	Chargement moyen transport principal	Transport principal	Assurance Transport	Déchargement moyen transport principal	Dédouanement Import	Postacheminement
Frais DDU	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Pas obligatoire	Vendeur	Acheteur	Vendeur
Risques DDU	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Pas obligatoire	Vendeur	Acheteur	Vendeur

DDP - Delivered Duty Paid - Rendu droits acquittés (lieu convenu)

- Le vendeur aura rempli son obligation de livraison quand la marchandise aura été mise à disposition non déchargée au lieu convenu dans le pays d'importation.
- Le vendeur supportera tous les risques et frais, y compris les droits, taxes et autres charges, liés à la livraison de la marchandise dédouanée, à l'importation au lieu dit.
- Si les parties souhaitent exclure des obligations du vendeur le paiement de certains frais payables du fait de l'importation de la marchandise, il faudra le spécifier : p. ex. «Rendu Droits Acquittés, TVA non acquittée (DDP, VAT unpaid)».
- Ce terme ne sera jamais utilisé si le vendeur ne peut accomplir les formalités d'importation et obtenir directement ou indirectement la licence d'importation.

DDP	Préacheminement	Chargement moyen transport principal	Transport principal	Assurance Transport	Déchargement moyen transport principal	Dédouanement Import	Postacheminement
Frais DDP	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Pas obligatoire	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Risques DDP	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Pas obligatoire	Vendeur	Vendeur	Vendeur

Dans la pratique

L'incoterm DDP place l'acheteur étranger exactement dans la même situation que s'il achetait à un fournisseur national : il conviendra d'exclure de cet incoterm le paiement de la TVA ou équivalent (GST en Australie et Nouvelle-Zélande).

Il est primordial de retenir que pour les incoterms DDU et DDP, le délai de livraison est au lieu de destination convenu et que le vendeur supporte tous les risques jusqu'à cet endroit. Le vendeur doit donc maîtriser l'ensemble des coûts et délais, y compris dans le pays de l'acheteur.

Vincent REPAY - Conseiller en commerce international